

# REVUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-VOÛLE	Paris et les autres Départements
Un an ..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

26 Février. — Toutes les puissances européennes se mettent d'accord sur les bases de l'organisation qu'il y a lieu d'établir en Crète: Autonomie administrative de l'île et intégrité de l'Empire Ottoman. Il est décidé que notification en sera faite à Constantinople et à Athènes.

27 Février. — Une explosion de grisou se produit à la mine de Tierceries près de Clermont-Ferrand et cause la mort de quatre malheureux ouvriers occupés à travailler sur un échafaudage, à soixante-dix mètres du sol.

28 Février. — *Élections législatives.* — Dans la Haute-Saône, M. Couyba rad. est élu. — Dans le Lot, M. Munn-Bouedon, répub. est élu. — Dans le Nord, le baron des Rotours, cons. est élu.

— Le carnaval est fêté à Paris avec un entrain extraordinaire, grâce au beau temps qui le favorise.

— La situation de l'île de Crète s'assombrit sensiblement en dépit des représentations pacifiques des puissances. en présence desquelles Grecs et musulmans se livrent à des combats sanglants.

1<sup>er</sup> Mars. — Une dépêche de Marseille signale le naufrage du vapeur autrichien *San Marco*, englouti avec 23 hommes

d'équipage, dans la Méditerranée, à la suite d'une tempête.

2 Mars. — Arrivée de l'empereur d'Autriche à Menton.

— Les représentants des six puissances remettent aux gouvernements Turc et Grec une note identique déclarant que l'île de Crète recevra un gouvernement complètement autonome sous la suzeraineté de la Turquie; que d'autre part, les troupes grecques quitteront le territoire et les eaux de la Crète dans le délai de six jours.

3 Mars. — Une bagarre se produit à Nîmes pendant la nuit, entre agents de police, militaires et civils, au sujet de l'arrestation d'un soldat alpin, que la foule délivre en faisant le siège du poste de police.

4 Mars. — La note collective des puissances soulève en Grèce un mouvement de vive indignation et donne lieu à une manifestation générale du peuple hellénique en faveur de la résistance.

— Le vapeur français *Blanche*, de la compagnie Worms, du port du Havre, allant à Bordeaux avec un chargement de vin, se brise sur les rochers en quittant le port du Havre. Les officiers et les hommes de l'équipage, au nombre de vingt sont tous noyés.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Le Conseil municipal de Dammartin s'est réuni vendredi dernier à 1 h., sous la présidence de M. Hémar, maire, assisté de MM. Dupille Leonor, de Chalambert, Vincent Emilien, Chartier, Lemarié, Berger, Beuve docteur, Godefroy, Fourie, Chenevat, Sacy.

Après lecture du procès-verbal, M. le Maire soumet à l'approbation de l'assemblée une dépense de 100 fr. 40, contractée sur les crédits supplémentaires, puis fait ratifier une autre dépense de 50 fr. réalisée sur le crédit de 100 fr. alloué en faveur des familles des réservistes.

Le Conseil renouvelle la subvention de 20 francs en faveur de la Société de secours-mutuels de Seine-et-Marne, propose pour bénéficier d'une part annuelle du legs Godard-Desmaret, une famille nécessiteuse de la ville et accorde ensuite moyennant la somme de 25 francs, la récolte des foins du château au sieur Poignard.

Seront exonérées de la taxe militaire certaines familles nécessitées de la ville, dont la liste est arrêtée sur la proposition de M. le Maire.

La question des compteurs, dont l'application a été adoptée en principe à la dernière réunion, est soumise à la discussion, après plusieurs délibérations successives de la Commission des eaux et un rapport favorable au projet présenté par le rapporteur de cette commission.

M. le Maire, après avoir rappelé dans quelles circonstances la Commission des eaux a été amenée, par suite de la sensible diminution du rendement de la source de Ver, à deman-

der l'application générale des compteurs aux concessionnaires de l'eau, en vue d'éviter le gaspillage dont on a eu à se plaindre, annonce qu'une heureuse amélioration s'est produite dans l'état du puits artésien qui, d'un débit moyen de sept mètres à l'heure, l'année dernière, atteint actuellement un rendement d'environ trente-cinq mètres, et, comme cette mesure occasionnerait une dépense d'une vingtaine de mille francs, il se demande s'il n'y aurait pas là une bien grande aggravation de charges pour l'avantage aléatoire qu'on espère en tirer.

Cette opinion est celle de M. Dupille Leonor, que partage également M. le docteur Beuve, en y ajoutant toutefois des considérants que combat M. Vincent Emilien, membre de la Commission des eaux, qui considère l'application des compteurs comme une mesure d'équité, une heureuse opération pécuniaire et un moyen efficace de régler la consommation.

Avant de procéder au vote destiné à faire connaître l'opinion définitive du Conseil, il demeure parfaitement entendu que quoiqu'il arrive, des mesures seront prises en vue d'appliquer à bref délai un compteur à la commune d'Ève.

Le vote émis dans le but de savoir si le projet d'établissement des compteurs recevra son application immédiate ou si ce projet sera ajourné, fournit six voix en faveur de l'exécution et un nombre égal de suffrages pour l'ajournement.

La question est remise à la session de mai.

La séance est levée à trois heures.

— Une montre a été trouvée mercredi dernier rue de l'Hôtel-Dieu. S'adresser à la mairie.

JULLY

A l'occasion des jours gras, il y a eu une matinée dramatique et musicale au théâtre du collège.

Le sympathique Père Supérieur fait de plus en plus, du Collège de Juilly, un séjour éclairé et charmant, où l'on trouve, à côté de l'étude sérieuse, les poétiques délassements de l'esprit. Il a, en la personne de l'excellent Père économe, un puissant auxiliaire.

Nous regrettons que l'espace nous manque ici pour une étude détaillée de cette fête.

Nous donnerons cependant un bon point à Messieurs les musiciens de l'orchestre, qui nous ont fait entendre dans : *Le Refrain des Vosgiens, la Chanson du Printemps* et *l'Aubade*, des morceaux joliment bien enlevés.

M. Vors a révélé au public étranger, dans *La Charité*, de Faure, une voix d'une ampleur peu commune et d'une remarquable qualité de son : il n'y faudrait qu'un degré d'assurance et une méthode plus savante pour mettre toute la façon désirable à cette riche étoffe naturelle.

Nos félicitations chaleureuses à M. Frescoff, qui, dans son *Voyage autour du Monde* nous a tenu sous le charme de son talent de virtuose et d'instrumentiste universel.

Quant au *Chapeau de Paille d'Italie*, la comédie désopilante de Labiche très bien rendue, elle restera longtemps dans notre souvenir.

L'impression produite par le rire de ses situations comiques était bien faite pour reposer de la tâche ardue des mathématiques et des thèmes.

Parmi les interprètes de la pièce les plus applaudis, nous citerons en première ligne, M. M. Bourbon, Brazillier et Vigouroux qui, dans les rôles de

Ferdinand, Nonancourt et Beauperthuis ont déployé une verve, et si l'on nous passe le mot, une cocasserie impayables.

Un public nombreux rehaussait l'éclat de cette fête. Parmi les toilettes déjà claires, on sentait courir comme une espérance des jours fleuris qui s'avancent.

Et ces couleurs modérées, encore timides où l'on devinait une sorte d'audace craintive, rappelaient cependant avec plaisir le beau vers de Musset :

*Le printemps inquiet paraît à l'horizon*

C'est là en somme une belle et bonne journée, une grand halte féconde où la jeunesse Juliennaise va reprendre des forces pour les labeurs de plus en plus rudes des examens de fin d'année.

X..

OISSERY

Après avoir livré une voiture de pain à Oignes (Oise) le 25 février, dans la soirée, le sieur Blondel Alphonse-Louis, 53 ans, marchand boulanger à Oissery, s'arrêta, en revenant, à l'auberge Colin, attacha son cheval à la porte et entra dans l'établissement, où il trouva les sieurs Mercier Emile, 18 ans, aide-chauffeur au service de M. Lobbé, entrepreneur de sciage mécanique aux Pres-Saint-Gervais (Seine), et Dassy Louis, 45 ans, contre-maître à la scierie, demeurant à Claye-Souilly, tous deux travaillant à Oissery pour le moment. Le boulanger dit en entrant au contre-maître (il était 8 h. et demie du soir) : Voulez-vous me vendre du bois? — Certainement, si vous voulez y mettre le prix. Et les deux hommes se mirent à discuter les conditions du marché en buvant plusieurs tournées et une bouteille de champagne. Ils ne parvinrent pas à tomber d'accord. Le sieur Dassy s'en

alla pour se coucher, le boulanger remonta en voiture et le jeune chauffeur regagna son chantier situé à 50 mètres de l'auberge. Il y était depuis quelques minutes lorsqu'il entendit le bruit d'une voiture dégringolant dans un talus.

Comme il savait qu'au milieu même du village il existe une rampe presque à pic, de deux mètres de hauteur, en maçonnerie, non garantie par une barrière ou par une haie, il y courut avec une lanterne et vit la voiture du sieur Blondel renversée sur le côté droit et le conducteur étendu, la face contre terre, le haut du corps pris sous l'avant du véhicule, la manivelle du frein appuyée sur les reins, les jambes encore enroulées dans des couvertures.

Voyant qu'il ne pourrait à lui seul dégager le boulanger, il appela à son aide. Justement le sieur Cohu, aubergiste, fermait son établissement à ce moment : il était 11 heures et demie du soir : il entendit les cris de Mercier et se rendit près de lui, et ils soulevèrent la voiture afin de dégager le sieur Blondel qui paraissait complètement inanimé. Ils envoyèrent immédiatement prévenir M. Haran, maire d'Oissey, et la dame Blondel, qui firent transporter le corps du boulanger à son domicile, après avoir reconnu qu'il avait cessé de vivre. M. le docteur Petit a constaté que le sieur Blondel avait succombé à une commotion cérébrale et à des lésions internes.

L'examen des lieux a révélé qu'à l'endroit où a lieu l'accident, le cheval a fait brusquement un saut à droite, effrayé sans doute par quelque cause inconnue et qu'il s'est jeté dans le talus sans que son conducteur ait pu l'en empêcher. C'est donc à un événement purement fortuit qu'est due la

mort du malheureux boulanger.

(Briard)

#### VERSIGNY

On lit dans le *Journal de Sens* :

Le 23 février, le garde Blanchet surprit dans le bois dont il a la garde un individu en action de braconnage. C'était le nommé Duponchelle (Désiré), 26 ans, domestique sans place ni domicile. Le garde l'obligea à le suivre chez M. le Maire de Versigny qui le fit diriger vers la gendarmerie de Nanteuil où il a été mis en état d'arrestation.

— Une soirée triomphale qu'a dû regretter Ferranti, artiste ambulant, est celle qu'il a obtenue samedi dernier à Versigny.

Ce soir-là, Ferranti et sa femme chantaient dans le café Bergeron. A une dizaine de mètres de là, ils avaient laissé leur roulotte, dans laquelle couchaient leurs deux enfants, et où se trouvait aussi la caisse de la communauté. Par mesure de précaution Ferranti avait poussé le lit d'un de ses fils tout contre la porte du petit meuble qui contenait leurs économies, soit 400 fr. environ.

A la porte du café, Devolle, leur domestique, élevé, ce soir là, à la dignité de contrôleur, distribuait les billets et encaissait la recette.

Vers neuf heures, au moment où M. et Mme Ferranti venaient de chanter un duo amoureux qu'avait souligné le public de ses acclamations répétées, Mme Ferranti s'aperçut que Devolle n'était plus à son poste. Elle fit part de ses inquiétudes à son mari ; mais le public *bissait* avec énergie, et force leur fut de reparaitre en scène. Ils expédièrent dare-dare le couplet final et coururent à la roulotte,

Devolle avait disparu, ce qui était

une perte minime ; mais il avait emporté le magot, ce qui était plus grave.

Se doutant que le brave homme avait dû aller prendre le train à Nanteuil, pour Paris, ils se dirigèrent vers la gare ; mais ils arrivèrent trop tard, le train venait de filer.

De l'enquête instituée, il résulte que Devolle était arrivé très essoufflé à l'hôtel de la Gare, vers neuf heures et demie, s'était fait servir un « canon » de vin rouge, et avait ensuite pris le train de 9 h. 35 pour Paris.

Voilà, tout de même, un gros succès qui a coûté plus gros encore aux pauvres chanteurs ambulants.

#### VILLEPARISIS

Encore un braconnier sur la sellette. Marleux Léon, âgé de 52 ans, s'est fait pincer par un garde au moment où il tendait des collets.

Le tribunal lui inflige pour ce fait un mois de prison et 100 francs d'amende.

#### SAINT-MESMES

Vigouroux Louis, Mathieux Alexandre et Lancézeux sont poursuivis pour chasse à l'aide d'engins prohibés.

Ces messieurs font tous trois défaut à l'audience.

Lancézeux récolte 1 mois de prison et 100 fr. d'amende, Vigouroux Louis 8 jours et 50 francs, et Mathieux 50 fr. d'amende.

#### CLAYE-SOUILLY

Claye se réveilla le 1<sup>er</sup> Mars avec l'aspect d'une localité un peu saccagée par des manifestations de la veille, et comme ces dégâts ne pouvaient être attribués aux bourrasques, la gendarmerie se livra à une enquête qui leur a fait découvrir les auteurs de tout ce « chambardement ». C'étaient trois jeunes gens de 19 et 20 ans, Lobet Désiré, ouvrier peintre, Chaton Paul,

garçon charcutier et Louis Philippe, mitron, qui à leur sortie d'un cabaret vers 10 heures du soir, avaient été pris de cette idée de démolir, sans trop savoir pourquoi, les accessoires de la commune.

Le trio de noctambules, qui se rendait au bal Felbach, n'était pourtant pas ivre, pour briser une porte à claire-voie servant de fermeture au parc de Claye, détériorer deux réverbères dans la rue de l'église, enlever de ses gonds la porte des latrines situées sur la place de la mairie et la déposer à l'intérieur des cabinets, et enfin, descendre à coups de pierres les carreaux de deux becs de gaz éclairant la rue de Claye à Voisins.

La propriété privée n'a pas été respectée non plus. Continuant leur « fête de tailleur », ces messieurs ont enlevé des tuiles couvrant le faite du mur entourant le jardin de M. Lobbé, rentier, et les ont jetées sur des châssis et des cloches qui sont tombées en éclats.

Sans le mitron qui s'est troublé et a fini par vendre la mèche, on n'aurait peut-être pas connu les auteurs de ces actes peu intelligents.

Voilà d'intrépides fétards qui auront à rendre compte à la justice de leurs singuliers exploits.

(Publication)

#### VINANTES

Depuis que le vacher belge Deerich avait fait le simulacre de frapper d'un coup de fourche un ouvrier de ferme qui ne voulait tenir aucun compte de ses observations, le bouvier Bonnereau un jeune « Morvandiau » de 18 ans, s'était promis de lui carresser sérieusement les côtes.

L'occasion ne s'est pas fait longtemps attendre. Il y a trois jours Bonnereau

qui avait suffisamment pu s'approcher du vacher en train de payer ses dettes à un boucher dont la voiture stationnait aux environs de l'église; et sans perdre son temps en discussions oiseuses, il tomba dessus à coups de poing.

Sans l'intervention du boucher le bouvier aurait éreinté le vacher.

Il fallait voir avec quelle rapidité la gendarmerie a mis tout ce monde d'accord en les mécontentant peut-être mais qu'importe, l'ordre avant tout.

(Publicateur)

### MOUSSY-LE-VIEUX

Dans la nuit de mardi à mercredi, un charretier de la ferme de M. Buffaut conduisait au marché de Paris une voiture de paille, lorsqu'un coup de vent d'une extrême violence renversa le lourd véhicule sur le malheureux conducteur qui demeura ainsi engagé jusqu'à ce qu'on vint lui porter secours.

Quand on le releva, il avait le corps tout meurtri et une jambe cassée.

### Société Nationale du SOUVENIR FRANÇAIS

Jedi prochain, à 3 heures, aura lieu dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, la réunion des membres du Comité d'action de la Société nationale du Souvenir français.

Des questions intéressantes seront traitées à cette séance.

### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE DAMMARTIN

Audience du 4 Mars 1897

Martin Guillaume, charretier chez M. Robin à Rouvres. Défaut de guides; 1 fr. d'amende

Deligny Charles Lucien, chez son père Deligny Charles, cultivateur à Semevio-

re. Défaut de guides et plaque incomplète; 1 fr. d'amende pour chaque contravention.

Puget Louis et Beaudon Augusto, charretiers chez M. Delacour, fermier au Plessis-au-Bols. Conducteurs montés sur un de leurs chevaux; chacun 1 fr. d'amende.

Bénard Alphonse, cultivateur au Plessis-l'Evêque. Défaut de guides; 1 fr. d'amende.

Pruvost Camille, charretier chez M. Pasquier-Ange, cultivat. à Longperrier. Défaut de guides et endormi dans sa voiture; 2 fr. d'amende.

Richard Elis, charretier chez M. Loron pépiniériste à Dammartin. Accident de bicyclette; relaxé sans dépens.

Emery Clément, aubergiste à Monthyon. Registre de voyageurs mal tenu; 1 fr. d'amende.

Leclerc-Foulon, cultivateur à Saint-Mard. Chien sans collier; 1 fr. d'amende.

Aubry Désirée née Dugué, cultivatrice à Saint-Mard. Injures; 1 fr. d'amende.

Nous avons le regret de ne pouvoir publier l'article qui nous est adressé au sujet de l'accident survenu le 22 Février dernier à M. Danse, vendeur du *Petit Parisien*, et dont le Tribunal de simple police de Dammartin a eu à apprécier, Jedi dernier, et les conséquences et les responsabilités.

Malheureusement tout en reconnaissant aux cyclistes le droit de circuler librement sur les routes, et la nécessité de réprimer les brutales représailles de certains conducteurs mal intentionnés, le tribunal s'est trouvé, en présence d'un cas tout différent, et d'un accident dont la cause ne saurait être attribuée sans preuve au conducteur. Or, comme les deux véhicules ont quitté le lieu de l'accident sans qu'aucun témoin ait été à même de constater comment la rencontre s'e s

produite, il n'a pas été possible de reconstituer les détails de cet événement fâcheux.

### TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE de Nanteuil-le-Haudouin

Sublard Léon, 26 ans, charretier à Dammartin. Boulage (défaut de guides) 2 fr. d'amende et frais.

Porcq Eugène, 30 ans, Md de chiffons à Montigny-ste-Félicité. Plaque irrégulière; 2 fr. d'amende et frais.

Mousseny Lucien, 29 ans, entrepreneur de battage à Senlis. Embarras de la voie publique; 1 fr. d'amende et frais.

Bodiot Théophile, 27 ans, charretier à Borest. Divagation de chien; 1 fr. d'amende et frais.

Tassaré Félix Albert, 41 ans, charcutier à Nanteuil. Feu allumé à moins de 100 mètres des habitations; 1 fr. d'amende et frais.

Bouleau Ovide, 44 ans, manouvrier à Nanteuil. Contravention à la loi sur l'instruction primaire; 11 fr. d'amende et frais.

### Le choix d'une carrière

De l'Abelle de Fontainebleau :

Un médecin de nos amis nous communique la boutade suivante, irrévérencieuse pour la docte corporation; mais, puisqu'elle est la première à en rire, rien ne nous empêche de conseiller, comme l'auteur lui-même, aux futurs médecins de se faire plutôt vétérinaires :

Le choix d'une profession  
Est une chose sérieuse,  
Il faut de la réflexion  
Cherchant pour soi la chance heureuse.  
Mon fils, je connais ton dessein,  
Et j'y suis tout à fait contraire;  
Tu voudrais être médecin,  
Fais-toi plutôt vétérinaire.

Le médecin traite les maux  
Des espèces abâtardies;  
Et l'on sait que les animaux  
N'ont que de simples maladies;  
Le quadrupède est toujours sain,  
En cela de l'homme il diffère!  
Tu voudrais être médecin,  
Fais-toi plutôt vétérinaire.

D'ailleurs, les prix sont différents;  
L'homme à son intérêt s'attache:  
Pour sa femme il paierait trois francs,  
Il en donne cinq pour sa vache.  
Sa femme! il l'aime, c'est certain,  
Mais sa vache est bonne laitière.  
Tu voudrais être médecin,  
Fais-toi plutôt vétérinaire.

Et puis les hommes sont ingrats.  
Il faut soigner pauvres et riches;  
Une moitié ne paiera pas,  
Les autres seront des gens chichés.  
Guéris un cheval du farcin,  
Et le bon fermier te vénère.  
Tu voudrais être médecin,  
Fais-toi plutôt vétérinaire.

La bête ne se plaint jamais:  
Elle est sobre et n'a point de vices,  
Tu la guéris à peu de frais,  
Et l'on reconnaît tes services.  
Crois-moi, laisse le genre humain  
Et ne songe qu'à ton affaire?  
Tu voudrais être médecin,  
Fais-toi plutôt vétérinaire.

Malgré la trentaine depuis longtemps  
sonnée, la petite baronne, contre toute  
vraisemblance, n'avoue que vingt-six  
printemps.

— J'ai l'âge de la République, disait-elle à Boireau.

Celui-ci, froidement :

— De 48?

Un ambitieux va consulter une  
sommambule.

— Soyez heureux, lui dit la devineresse, un jour viendra où tout le monde se découvrira sur votre passage.

— Quand donc?

— Le jour de votre enterrement!

**A CÉDER**  
**BON FONDS** d'Épicerie & Commission  
*S'adresser pour tous renseignements à M. CONREUX, à Saint-Souplets.*

**A VENDRE**  
**TROIS** Beaux et Bons **CHEVAUX**  
 et une Voiture

Pour cause de cessation de commerce  
*S'adresser à M. Camille Margotteau à Beaumarchais-Othis.*

**Achille OFFROY, à Dammartin**

**BICYCLETTES, TANDEMS**  
 et fauteuils roulants **PEUGEOT**

**PEUGEOT** La grande Marque Nationale en vue de se mettre à la portée de tous les acheteurs vient de créer une bicyclette routière absolument garantie comme solidité, rigidité, et contre tout vice de construction, pouvant porter le poids de 110 Kil. sur toutes routes.

Cette machine munie de pneus Jackson pur para 1897 est offerte à MM. les amateurs **au prix de 290 francs.**

Plaque d'identité, giélot et accessoires compris.



Les machines PEUGEOT assurent la vie aux routiers; loin de discréditer les coureurs de renom comme certaines machines sans nom; elle les porte tous à la victoire.

Elles s'imposent toutes par leur roulement et leur solidité.

**Charbons et Cokes en Gros**  
**Meubles de jardin**

*S'adresser pour tous renseignements et commandes à M. Achille OFFROY, à Dammartin-en-Gaule (Seine-et-Marne)*

**FUMIER A VENDRE**  
*S'adresser à M. DUPILLE Léonor à DAMMARTIN*

**DÉPOT DE MATÉRIAUX**  
 Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb  
 bois de construction, charbons & coke

**L. DESCHAMPS**

*Route de Juilly,  
 en face la gare de Dammartin*

**St-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)**

*PRIX-COURANT sans escompte 1896-97*

**Grosse Houille Charleroi** les 100 ks  
 1 2 gras, sans fumée 1<sup>re</sup> qualité 3.80  
**Galliotin français**  
 1 2 gras, sans fumée 1<sup>re</sup> qualité 3.50  
**Charbon de Forge** (noisettes lavées) 3.50  
**Gallioterie de Mons** p. machine: 3.20  
**Tout-venant** — — 2.60  
**Briquettes** — — 2.70  
**Boulets de Charleroi**  
 pour chauffage économique 3 »  
**Coke de gaz n° 0** l'hectol. 1.45  
**Coke grésillon de forge** — 0.95  
**Anthracite anglais** les 100 k.  
 (great mountain) 6 »

*Marchandises prises au dépôt, transport en plus suivant distance.*

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trempé

5'	6'	manches
1.10	1.30	0.90

Fourches à cailloux 9 dents	7.50
Fourches à crocs à fumier 4 dents	2.75
Fourches à bêcher 4 dents	3.80
Fourches à betteraves	1.90
Fourches à foin	1 <sup>re</sup> 05 1 <sup>re</sup> 80 2 <sup>me</sup> 10
— 2 dents	1.40 1.50 1.75
— 3 dents	1.30 2 » 2.20

Louchets, Rateaux, Binettes parisiennes  
 Fourches à douilles, Poulies de puits.

**Lessiveuses en tôle forte galvanisée, très solides**

avec Tube. Injecteur et Cièneau mobiles

Contenances : 40 l. 55 l. 70 l. 90 l. 130 l.

Prix : 11 fr. 13 fr. 15 fr. 19 fr. 23 fr.

Foyers : 12 fr. 13 fr. 14 fr. 20 fr.

Prix total : 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 41 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 0

Seaux d'écurie " très forts 3 fr. 25

Paniers de nez pour chevaux, 0 fr. 60 et 0 fr. 70

Grillage galvanisé, ronces et poteaux en fer

*Directeur-Gérant : E. LEMARIE*

Imp. E. Lemarié à Dammartin

